

**OBJET :**

16 - PLAN DE FINANCEMENT RELATIF À LA DEMANDE DE DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2025 - CONSTRUCTION DE VESTIAIRES SPORTIFS AU STADE DELORD

Mesdames, Messieurs,

Les articles L.2334-32 à L.2334-39 et les nouveaux articles R.2334-19 à R.2334-35 du Code Général des Collectivités Territoriales déterminent les modalités d'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.).

Par décision n°D/2024/269 du 30 décembre 2024, Monsieur le Maire a sollicité une subvention au titre de la D.E.T.R. 2025 (7.4) pour les travaux de construction de vestiaires sportifs au stade Delord.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous défini :

NATURE DES DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT	%
Travaux :		Aides publiques :		
Travaux (dont VRD 50 000 € HT)	687 500,00 €	DETR	175 000,00 €	21,77%
Maîtrise d'œuvre	54 656,00 €	ETAT (Fonds friche)	98 575,00 €	12,27%
Aléas	20 000,00 €	Région	127 500,00 €	15,86%
Prestations annexes / études et diagnostic	41 451,00 €	Autofinancement :		
		Fonds propres :	402 532,00 €	
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>803 607,00 €</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>803 607,00 €</b>	

- D'encaisser la recette au compte 13461 chapitre 13 du budget principal,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

La commission n°6 (Finances) s'est réunie le 20 janvier 2025 et a émis un avis favorable.